

Énoncé de position sur l'amiante

du

Comité mixte chargé des politiques

des

sociétés d'épidémiologie (JPC-SE)

Le 4 juin 2012

Le Comité mixte chargé des politiques des sociétés d'épidémiologie (« Joint Policy Committee of the Societies of Epidemiology », ou JPC-SE) est un regroupement de sociétés et d'organismes œuvrant dans le domaine de l'épidémiologie et dont les activités ont une portée nationale et internationale. Le JPC-SE a vu le jour en 2006, à l'occasion du Deuxième Congrès nord-américain d'épidémiologie, avec comme objectif de coordonner et d'unifier les initiatives d'orientation des politiques menées par les différentes sociétés d'épidémiologie à l'échelle mondiale. Les principaux organisateurs du Congrès (soit le American College of Epidemiology, la Society for Epidemiologic Research et la section d'épidémiologie de la American Public Health Association) – conjointement avec la Société canadienne d'épidémiologie et de biostatistique – ont joué un rôle de premier plan dans la formation du JPC-SE, qui compte maintenant 13 organismes membres. Le American College of Epidemiology fournit un soutien administratif et logistique substantiel à l'appui des activités du JPC-SE.

Le présent énoncé de position sur l'amiante a été élaboré par les représentants de 12 sociétés membres, en consultation avec ces sociétés. Le 4 juin 2012, le JPC-SE approuvait l'énoncé de position. Chaque organisme membre a alors suivi son propre processus d'adhésion, qui prévoit notamment le désistement des membres en position d'autorité, si un tel devoir de réserve est jugé approprié ou nécessaire, ce qui est le cas pour certains employés de l'État ou d'autres parties qui se trouveraient autrement en conflit d'intérêts. En même temps, certains épidémiologistes sont d'avis que les membres de leur profession ne devraient jouer aucun rôle dans la promotion ou la défense d'une cause, tandis que certains organismes membres – conformément à leurs politiques internes – ne formulent ni ne cautionnent publiquement aucun énoncé portant sur un sujet précis. L'énoncé de position complet se trouve à l'adresse : http://www.jpc-se.org/documents/03.JPC-SE-Position_Statement_on_Asbestos-June_4_2012-Full_Statement_and_Appendix_A.pdf.

Les noms des parties appuyant officiellement le présent énoncé paraissent à l'Annexe A (organismes membres du JPC-SE ; voir à la fin), à l'Annexe B (autres organismes ayant donné leur appui) et à l'Annexe C (appuis individuels).

Pour plus d'information, prière de communiquer avec le président du JPC-SE (le professeur Stanley H. Weiss, M.D.) en envoyant un courriel à la boîte aux lettres JPCSE.Chair@gmail.com ou en lui écrivant au soin du American College of Epidemiology (dont l'adresse paraît ci-dessous).

INTENTIONNELLEMENT LAISSÉ EN BLANC

ÉNONCÉ DE POSITION SUR L'AMIANTE

RÉSUMÉ

Un examen rigoureux des données épidémiologiques confirme l'existence d'une relation causale entre l'exposition à tous les types de fibre d'amiante et l'apparition de différentes pathologies entraînant une mort prématurée. Ainsi, au pays comme à l'étranger, de nombreux organismes scientifiques éminemment respectés ont conclu, suite à un processus impartial et rigoureux de délibération et d'évaluation, que toutes les formes d'amiante peuvent entraîner un mésothéliome, un cancer du poumon, une amiantose (aussi appelée asbestose) et d'autres affections¹. Leurs conclusions se fondent sur un vaste corpus de preuves scientifiques découlant d'études menées dans les domaines de l'épidémiologie, de la toxicologie, de l'hygiène du travail, de la biologie et de la pathologie, ainsi que sur la littérature scientifique connexe publiée au moment où les évaluations respectives ont été effectuées.

De nos jours, les pays industrialisés ont à toute fin pratique abandonné l'utilisation de l'amiante, plus de 50 nations ayant promulgué des lois qui en interdisent l'usage. Par conséquent, l'industrie de l'amiante, afin de percer de nouveaux marchés, travaille à promouvoir cette substance auprès d'autres pays à revenu faible ou intermédiaire, particulièrement en Asie. L'industrie a ainsi mis sur pied des groupes de pression pour atteindre cet objectif.

Pourtant, en dépit des preuves scientifiques de la nocivité de l'amiante et des appels lancés par de nombreux organismes qui souhaiteraient son abandon complet – incluant l'Organisation mondiale de la Santé, la Fédération mondiale des associations de la santé publique, la Commission internationale de la santé du travail, l'Association internationale de la sécurité sociale, la Confédération syndicale internationale et la Banque mondiale –, l'utilisation de l'amiante est en hausse dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Ces pays sont peu sensibilisés aux risques que présente l'amiante pour la santé ; de plus, la réglementation en matière de sécurité y est peu contraignante, voire inexistante. Si l'on n'y met pas fin, cette utilisation continue et croissante de l'amiante aura, dans les décennies à venir, des conséquences désastreuses sur la santé publique dans ces pays, prenant la forme d'une multiplication des cas de maladies liées à l'amiante et de morts prématurées. L'épidémie que l'on constate aujourd'hui dans les pays industrialisés ayant utilisé l'amiante dans le passé ne manquera pas de s'y reproduire.

¹ IARC, 2012; LaDou et coll., 2010; ATSDR, 2001; NTP, 2011; NIOSH, 1972.

Par conséquent, le Comité mixte chargé des politiques des sociétés d'épidémiologie (JPC-SE), constitué d'épidémiologistes en provenance du monde entier,

- appelle à un abandon de l'extraction minière, de l'utilisation et de l'exportation de toutes les formes d'amiante, et ce, à l'échelle planétaire ;
- demande expressément aux principaux pays exportateurs d'amiante – le Brésil, le Canada, le Kazakhstan et la Russie – de respecter le droit à la santé en cessant l'extraction, l'utilisation et l'exportation de l'amiante, et d'aider les collectivités vivant de l'extraction de l'amiante à adopter d'autres formes d'activités économiques ;
- demande expressément aux principaux pays utilisateurs d'amiante – le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, la Russie, le Sri Lanka, la Thaïlande, l'Ukraine et le Vietnam – de cesser d'utiliser l'amiante ;
- demande avec instance aux autres sociétés d'épidémiologie et (ou) aux organismes chargés de la santé publique – et ce, particulièrement dans les pays où l'on continue d'extraire, d'utiliser et (ou) d'exporter l'amiante, comme au Brésil, au Canada, en Chine, en Inde, en Indonésie, en Iran, au Kazakhstan, en Ouzbékistan, en Russie, au Sri Lanka, en Thaïlande, en Ukraine et au Vietnam – à appeler elles aussi à un abandon de l'extraction, de l'utilisation et de l'exportation de toutes les formes d'amiante ;
- demande avec instance aux pays ayant déjà utilisé l'amiante d'informer la population et les professionnels des soins de santé des dangers de l'amiante, et de mettre en place des mesures pour suivre l'état de santé des personnes ayant été exposées à l'amiante. À cette fin, ces pays doivent disposer d'un registre des emplacements où de l'amiante a déjà été installé, particulièrement les écoles et autres lieux où il y a présence d'enfants ; et
- demande avec instance aux autres sociétés d'épidémiologie et (ou) aux organismes chargés de la santé publique d'appuyer le droit des scientifiques et des universitaires à poursuivre leurs travaux en l'absence de toute forme d'intimidation. Dans les cas où l'industrie de l'amiante engage des poursuites pour réduire au silence scientifiques et universitaires, les sociétés d'épidémiologie et (ou) les organismes chargés de la santé publique sont priés d'enquêter sur la situation. Si les faits le justifient, ils se doivent aussi d'appuyer ces scientifiques et universitaires sous le coup de la menace, et de dénoncer de telles tactiques d'intimidation. La procédure élaborée par la International Society for Environmental Epidemiology visant à encadrer les collègues aux prises avec ce genre de problème peut être utilisée comme modèle. On peut la consulter en accédant au lien suivant :

<http://www.iseepi.org/About/Docs/iseeprocedurefordealingwithbeleagueredcolleagues.pdf>.

ANNEXE A

**EN DATE DU 24 JUILLET 2012, NEUF ORGANISMES MEMBRES DU JPC-SE ONT
DONNÉ OFFICIELLEMENT LEUR APPUI À L'ÉNONCÉ DE POSITION SUR
L'AMIANTE ***

<u>Organisme membre</u>	<u>Contact au sein de l'organisme</u>	<u>Adresse courriel</u>
Président du JPC-SE	Stanley H. Weiss	JPCSE.Chair@gmail.com
<ul style="list-style-type: none">• American College of Epidemiology (ACE)• American Public Health Association (APHA), Epidemiology Section• Council of State and Territorial Epidemiologists (CSTE)• International Epidemiological Association (IEA)• International Society for Environmental Epidemiology (ISEE)• National Association of County & City Health Officials (NACCHO) Epidemiology Workgroup• Société canadienne d'épidémiologie et de biostatistique (CSEB)• Society for Epidemiologic Research (SER)• Society for the Analysis of African American Public Health Issues (SAAPHI)	Robert A. Hiatt Robert E. McKeown James A. Gaudino, Jr. Wiley D. Jenkins Robin Taylor Wilson	rhiatt@epi.ucsf.edu rmckeown@mailbox.sc.edu jag8nw@comcast.net wjenkins@siu.edu rwilson@psu.edu
	Pat McConnon	pmcconnon@cste.org
	Eduardo Franco	eduardo.franco@mcgill.ca
	Wael Al-Delaimy	wal.delaimy@ucsd.edu
	E. Oscar Alleyne	alleyneo@co.rockland.ny.us
	Colin L. Soskolne	colin.soskolne@ualberta.ca
	Sandro Galea	sgalea@columbia.edu
	Rebecca Hasson	hassonr@umich.edu

* Au sein de certains organismes, certains membres du conseil d'administration se sont abstenus de voter ou ont voté contre l'énoncé de position. Le lecteur pourra obtenir davantage d'information en s'adressant directement au contact approprié paraissant dans la liste. Les noms d'organisme sont donnés par ordre alphabétique, avec le contact et l'adresse courriel correspondants.